

**Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Economique
du 29 mai 2019**

La séance est ouverte par monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la société, à 15h15.

Personnes présentes :

Titulaires CSE 1^{er} Collège Christophe CARD - Mounir SMAILI - Gilles MILLERAND - Françoise BOURGEOIS – Frédéric GERVILLIERS – Eric GIANNINI - Françoise TILLET - Thierry BOURDIER - Estelle GENET	Titulaires CSE 2^{ème} Collège Anne Gaëlle GIRARD Philippe DUTHU
---	---

Personnes absentes/excusées :

Driss EL ZAYTOUNI - Leila NEMET - Claire QUINONERO
--

SUPPLEANTS CSE EN REMPLACEMENT DE TITULAIRES ABSENTS : Ophélie RENARD suppléante CSE 1 ^{er} collège CGT en remplacement de Claire QUINNONERO titulaire CSE 1 ^{er} collège CGT

Direction Thomas FONTAINE - Directeur Agnès GRANGIER – Directrice des Ressources Humaines Corinne PROTHEAU – Pôle actions commerciales Sylvain MIGUET – Directeur Exploitation	Représentants Syndicaux Frédéric PISSOT (CGT) Florence MERLIN (FO) Olivier SOREZ (UNSA)	Invité en séance
---	---	-------------------------

1. Approbation procès-verbaux des précédentes réunions : CE des 13 mars et 18 mars 2019 et CSE du 11 avril 2019

- Procès-verbal du CE du 13 mars 2019 approuvé à la majorité (9 voix favorable et 1 abstention) des nouveaux élus CSE sur les remarques formulées par les anciens élus CE.
- Procès-verbal du CE EXTRAORDINAIRE du 18 mars 2019 approuvé à la majorité (9 voix favorable et 1 abstention) des nouveaux élus CSE sur les remarques formulées par les anciens élus CE.
- Procès-verbal du CSE du 11 avril 2019 : l'approbation est reportée à la séance du CSE suivante.

2. Désignation référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Depuis le 1er janvier 2019, Les dispositions légales prévoient que le CSE doit désigner parmi ses membres un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Pour ce faire, une désignation est faite en réunion de l'instance par adoption d'une résolution à la majorité des membres présents et vaut pour la durée du mandat de l' élu désigné. Le CSE devra alors procéder à une nouvelle désignation immédiatement après chaque renouvellement de l'instance.

Un représentant syndical demande pourquoi ne pas considérer dès aujourd'hui le harcèlement moral qui est un problème quotidien au lieu de le remettre à plus tard.

La direction répond qu'elle ne remet pas à plus tard, mais gère d'abord le premier volet réglementaire avant d'envisager éventuellement d'ouvrir cela au harcèlement moral.

Les candidats CSE aux fonctions de référent CSE pour en matière de lutte contre le harcèlement sexuel sont :
Françoise TILLET, Anne Gaëlle GIRARD, Philippe DUTHU

Les membres du CSE acceptent à l'unanimité de voter à main levée. Les résultats sont les suivants :

- Françoise TILLET : 4 voix POUR
- Anne Gaëlle GIRARD : 5 voix POUR
- Philippe DUTHU : 3 voix POUR

Le référent désigné est donc Anne-Gaëlle GIRARD.

3. Désignation référent CSE au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - traitement des données

Dans le cadre de ses missions et activités, le CSE collecte et traite régulièrement des données personnelles, notamment celles des salariés et de leurs familles, identité, adresse, composition de la famille, date de naissance des enfants, etc.

Prenons l'exemple des chèques cadeaux distribués pour Noël, le CSE collecte le nom et prénom des enfants, leurs dates de naissance. Le traitement de l'ensemble de ces données est soumis à la réglementation relative à la protection des données (RGPD).

Il est nécessaire de désigner un responsable à la protection des données au sein du comité social et économique afin d'assurer le respect de la réglementation (ni le secrétaire, ni le président).

Les candidats CSE aux fonctions de référent RGPD au sein du CSE sont Mounir SMAILI, Philippe DUTHU.

Les membres du CSE acceptent à l'unanimité de voter à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- Mounir SMAILI : 6 voix POUR
- Philippe DUTHU : 6 voix POUR

Les candidats étant à égalité, le candidat le plus âgé est donc désigné : Philippe DUTHU.

4. Informations de la Direction sur la marche générale de l'Entreprise :

a. COLLECTIF et semaine KEOLIFE'Week

Mme Corinne PROTHEAU se joint à la séance pour présenter ce point. Comme ces dernières années, Keolis Dijon Mobilités participe à la KeoLife Week organisée au sein du groupe KEOLIS et qui se déroule du 3 au 7 juin. Comme précédemment, les animations et événements s'adressent principalement aux clients et aux salariés :

- Pour les salariés :
 - Le bric-à-brac prévu le 2 juin est annulé par manque d'exposants.
 - Mardi 4 juin : forum de présentation du contrat de DSP de 11 à 14 h
 - Dans le cadre de la démarche Collectif (*présenté lors du dernier CSE*), lancement d'une nouvelle animation : les rendez-vous du maraicher, dont la première venue sera le jeudi 6 juin de 11h à 14h puis ensuite RDV un jeudi sur 2, à la même heure
 - Jeudi 6 juin : forum sur la sécurité des femmes dans les transports (un point sur ce projet a été fait lors du précédent CSE) entre 11h et 15h. Objectif : échanger, trouver des conseils sur comment réagir face à des situations de harcèlement sexiste voire plus dont les salariés ont pu être témoins dans les transports. Ce forum sera aussi l'occasion pour les salariés qui seraient intéressés pour devenir référent d'en savoir plus (*info aussi donnée lors du précédent CSE et appel à volontaires diffusé*).

- Pour les clients :
 - Mardi 4 juin : concert au parking Monge en « after work » et en partenariat avec la Vapeur
 - Mercredi 5 juin : promotion des services DiviaVélo et DivaVélodi : promotion des services Vélos via un stand Pl Darcy + des salariés en vélo qui sillonnent le centre-ville pour inciter les passants à passer sur le stand.

Un membre du CSE fait remarquer que les conducteurs n'ont pas été sollicités.

Effectivement, il y avait le problème des relèves.

- A noter aussi 2 événements en lien avec le groupe KEOLIS et la SNCF
 - Le lundi 3 juin : rencontre entre les équipes QSE de Keolis Dijon Mobilités et celle de la SNCF de la région Bourgogne Franche Comté : partage de bonnes pratiques en matière environnementale et échanges sur la politique RSE
 - Mercredi 5 et jeudi 6 juin : comité maintenance patrimoniale du groupe KEOLIS qui se tiendra à Dijon réunissant une trentaine de directeurs maintenance de filiales Keolis pour partager des retours d'expérience et autres échanges sur des projets en cours. KDM présentera les dernières innovations mises en œuvre

Un représentant syndical demande à la direction, au vu de ces échanges, de bien vouloir proposer la candidature des conducteurs inaptes à la conduite à la SNCF.

Le Président entend la remarque, et partage le principe de rechercher des solutions de reclassement dans le cadre de ces procédures mais rappelle que besoins et la compatibilité des métiers avec la SNCF ne correspondent pas forcément. A ce jour la position de la Direction reste inchangée, cela n'est pas envisagé.

L'ensemble de ces événements se rattachent à un axe du projet d'entreprise Keo'Life. A ce titre, pendant toute la semaine un Kakemono présentera succinctement les 7 axes de keo'Life et des projets réalisés ou en cours portés par Keolis Dijon Mobilités

b. Dessertes événementielles : Festival VYV et Fête de la musique

- **FESTIVAL VYV LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUIN** : Des navettes seront mises en place au départ de Monge toutes les 5 à 10mn à partir de 13h jusqu'à 2h du matin. Depuis Dijon, la route sera en partie barrée aux automobiles et réservée aux navettes.

Des agents de sécurité propres au festival accompagneront les navettes et la police sera également présente. Il est attendu entre 15 000 et 20 000 personnes le samedi soir. 2 camions-fourrière seront sur place pour évacuer les véhicules gênants.

Le tram fonctionnera jusqu'à 3h30 et les équipes de contrôle seront en service jusqu'à 4h00.

Les membres du CSE demandent quelle sera la rémunération entre 24h00 et 4h00. La Direction confirmera ce point prochainement, devant se renseigner.

Les membres du CSE demandent s'il y aura une réserve notamment pour permettre aux conducteurs de se rendre aux toilettes. La direction répond qu'il y aura une réserve.

Les membres du CSE demandent pourquoi il a été fait appel à la sous-traitance pour assurer ce service.

La Direction répond que les moyens en interne étaient insuffisants surtout le samedi.

Le Président compte sur la mobilisation de l'ensemble du personnel.

- **FETE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN** : une réunion avec les services de la Préfecture aura lieu dans la semaine prochaine où Keolis proposera le même principe que l'an passé.

Les membres du CSE demandent que la diffusion musicale en directe dans les bus soit annulée car la programmation a généré trop de stress aux conducteurs. Les membres du CSE rappellent que l'an dernier des poubelles avaient été renversées sur les voies empêchant la progression des véhicules et demandent que la Ville veille à la propreté des rues. Ils demandent également que soient pris en compte les risques inhérents aux personnes alcoolisées se trouvant le lendemain matin sur le réseau.

La Direction répond qu'il faudra une coordination entre la police et le personnel Keolis.

- **MEETING DU 7 JUILLET** : il y aura des renforts sur la liane 6.

Un membre du CSE met en garde sur les temps des conducteurs.

La direction répond qu'il y aura un risque sur la ponctualité mais qu'il n'est pas possible de modifier les horaires d'emblée.

Un membre du CSE propose alors de rouler par intervalles.

c. Information mensuelle des principaux indicateurs de suivi d'activité

Comme indiqué le mois dernier, chaque mois la direction présentera 4 indicateurs majeurs, il est rappelé par la Direction que les informations chiffrées transmises en séance sont confidentielles.

Les différents indicateurs présentés à fin avril 2019 ou cumulés à fin avril 2019 illustrent une hausse des kilomètres totaux réalisés, de la fréquentation sur le réseau, ainsi que des recettes.

L'augmentation constante de la fréquentation suit notamment l'évolution de la population et de l'urbanisme sur Dijon.

Un représentant syndical fait remarquer que malgré cette augmentation il n'y a pas de matériel supplémentaire.

Le Président répond que, suite au résultat d'une enquête Origine/Destination réalisée sur le Tram, la Lianes 5 a été renforcée et que le travail continue : il y aura notamment un renfort sur COROL.

Une autre étude porte également sur l'habillage intérieur du tram pour libérer de la place.

A cela, un représentant syndical répond qu'il avait alerté dès la mise en place du Tram de la place perdue par la configuration intérieure proposée.

Est également abordé la situation de l'absentéisme, le Président annonce que l'absentéisme avait baissé en Avril mais qu'il a ensuite évolué à la hausse, cela reste un sujet délicat.

d. Information mensuelle recrutements et embauches – situation intérimaire

Détails des recrutements en cours :

DIRECTION EXPLOITATION (DEX) : 3 conducteurs le 03/06, 1 Responsable Pôle fraude (ouvert en externe), 1 mise à disposition temporaire au PCC en « régulation » jusqu'à courant juillet (19/07)

DIRECTION MAINTENANCE PATRIMONIALE (DMP) : 1 Mainteneur voie ferrée et 1 Carrossier peintre
Un membre du CSE demande pourquoi une candidature interne n'a pas été retenue ; La directrice RH répond que cet agent n'avait pas le profil recherché.

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES (DRH) : 1 poste de Responsable relations sociales et juridiques et social et 1 poste de Responsable paie- ADP

DIRECTION CLIENTS ET COMMUNICATION (DCC): 1 poste de Responsable offre et produits. Concernant la mobilité en cascade à l'agence, cela est soumis à l'avancement du recrutement de responsable fraude.

Situation intérimaire à date :

DRH :

- 1 renfort intérimaire administratif-paie jusqu'à fin août/septembre
- 1 renfort intérimaire/ envisagé de début juin à fin septembre/ RH généraliste

DMP :

- 1 mainteneur bus en remplacement
- 1 mainteneur bus en surcroit / gestion obsolescence bus

DCC :

- 1 agent accueil/remplacement - CEM
- 1 téléconseiller DIVIA SERVICES / remplacement arrêt maladie /lié maternité

Prévisions :

2 Agents de vente en renfort CDD (été et rentrée scolaire) du 01/07 au 20/10

2 Agents d'accueil du 19/08 au 12/10 intérim

3 Agents de vente (pour les Algecos) du 26/08 au 14/09 (intérim).

5. Présentation du projet d'évolution d'organisation du Pole Fraude

La Direction transmet ce jour les informations relatives au projet d'évolution d'organisation du pole fraude, information préalable à une consultation qui sera réalisée en CSE de juin.

Il est procédé à la présentation détaillée du projet en séance.

Selon ce projet, le pôle fraude se composerait ainsi :

- 1 responsable des opérations de contrôle – équipes opérationnelles
- 1 responsable Méthodes/Planning (inchangé) amené suppléer le ROC et réaliser des missions de contrôle sur le terrain selon besoins,
- 1 responsable contentieux/projet DEX
- 6 chefs de bord qui manageraient chacun 6 AVSR.

Des échanges ont lieu en séance sur la programmation du roulement et les permutations systématiques, celles-ci devant rester exceptionnelles.

Des remarques sont formulées :

- Il est étonnant qu'un responsable des opérations de contrôle soit détaché au contentieux et pour le suivi des c-one ; cela va à l'encontre de ce qui était prévu
- les conducteurs peuvent changer leur service sans donner de raison mais pas les AVSR
- 5 chefs de bord sont présents actuellement, y aura-t-il équité entre les chefs de bord sur la nature des services
- Le changement de service de manière uniquement exceptionnelle est un point bloquant.
- Les agents qui ne veulent pas faire les nuits devront-ils les faire ?

La direction répond qu'ils ne pourront pas toujours changer leur service.

En complément des débats tenus en séance, la direction précise qu'il faudra donc considérer deux aspects : le projet relatif à l'évolution du rattachement hiérarchique et par ailleurs la programmation des services. Le travail est toujours en cours sur ce thème et des évolutions auront lieu avant consultation.

De fait il est précisé ici que l'information consultation porte uniquement sur le projet d'évolution de l'organisation (rattachement hiérarchique).

L'évolution des roulements est donc retirée de la consultation à ce jour.

6. Information relative au traitement des régularisations IJSS

La directrice RH a souhaité partager un point d'avancement au titre de la régularisation des IJSS, conformément à l'engagement visant à la régularisation de la période d'avril 2015 à fin 2018 :

- Les dossiers individuels transmis courant 2018 et début 2019 ont été analysés, donnant lieu à 7 entretiens individuels avec les agents concernés pour les informer de la suite donnée à leur situation : régularisation ou explications de non régularisation.
- les autres demandes collectives liées aux périodes d'avril 2015 à 2018 ont d'ores et déjà fait l'objet des régularisations lorsqu'ils étaient concernés sur la période de 04/2015 à 2017 inclus.
- Les autres dossiers liés à l'exercice 2018 sont en cours d'étude et demandent plus de temps de traitement car il y a plus de dossiers concernés (en volume et retraitements).

Sauf complication, la situation devrait être soldée d'ici fin juillet pour les dossiers concernés justifiant d'une absence supérieure à 6 mois et poursuivie d'ici la rentrée pour les dossiers concernés justifiant d'une absence inférieure à 6 mois. Les demandes transmises fin mars ont été prises en compte et suivront ce même principe d'analyse selon la durée de l'absence.

A noter une anomalie constatée dans le cadre de la première régularisation des dossiers 2018 : un dysfonctionnement constaté de novembre 2018 à février 2019 concernant la rubrique d'ajustement de charges /IJSS dont la régularisation sera opérée si possible sur les bulletins de paie de juillet (sous réserves des contraintes rencontrées dans le paramétrage et les régularisations envisagées).

En complément, le traitement des Indemnités journalières relatives aux temps partiels thérapeutiques sera désormais simplifié en se rapportant aux échéances mensuelles de versements des IJSS (au mois le mois).

Une méthodologie permettant un suivi à échéance régulière est en cours de réflexion (éventuellement au trimestre) mais nécessite une réflexion posée sur le sujet pour ne pas générer de charge de travail inadaptée au sein du service (traitement et suivi) et créer en conséquence des risques d'erreurs et régularisations complémentaires.

La Direction s'est engagée dans une démarche corrective de fonds et compte sur la compréhension des parties concernées permettant le traitement de ce dossier majeur en toute transparence. A ce titre, la DRH souligne l'investissement du service RH/paie dans le traitement de ce dossier, nécessitant par ailleurs un renfort intérimaire ainsi que le renfort technique paie du groupe.

Un représentant syndical fait remarquer qu'il ne partage pas l'ensemble des régularisations opérées, lesquelles ne sont pas à la hauteur de leurs calculs. A ce titre la directrice RH rappelle que lors des échanges avec les personnes concernées, il a été proposé d'adresser au service RH le détail des résultats attendus, et que ceux-ci n'ont pas été fournis à ce jour.

7. Questions à la Direction :

a. Demande d'une politique claire et précise pour l'accès des personnes à mobilité réduite

La direction rappelle que l'accessibilité totale est réalisée quand le point d'arrêt est aménagé pour l'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite, couplé à un véhicule équipé d'une rampe PMR.

L'accessibilité reste possible à un arrêt non aménagé si le véhicule est équipé d'une rampe PMR.

Quand l'arrêt est aménagé et le véhicule non équipé d'une rampe, l'accessibilité est conditionnée au respect des dispositions de la note interne exploitation. De même, en présence de 2 usagers fauteuils roulants : application de la note interne.

En complément la Direction rappelle que le service DIVIA ACCES est à disposition des clients, selon conditions.

Un membre du CSE demande qui serait responsable si un second usager en fauteuil roulant avait un accident dans le bus alors qu'il n'y a qu'une seule place, même pour le voyageur supplémentaire en tramway.

La direction se renseigne et répondra ultérieurement.

Les membres du CSE s'accordent à dire que lorsqu'une personne à Mobilité Réduite ne peut monter dans un bus, il y a souvent altercation car elle ne comprend pas que ce ne soit pas possible (exemple sur Corol).

Effectivement la direction a constaté que les personnes à mobilité réduite ne veulent pas être considérées différentes des autres usagers, et donc tous ne sollicitent pas le service proposé par Divia Accès.

b. Demande de précisions dispositif de crèche proposé par l'entreprise

La directrice RH rappelle que le dispositif est présenté chaque année lors de la commission égalité professionnelle du CE et maintenant du CSE.

Cela fera naturellement l'objet d'une présentation de la prochaine réunion de cette commission.

Trois places sont proposées et pourvues dans le cadre du contrat Keolis Dijon Mobilités/CALYPSO. Les candidats doivent répondre à certaines dispositions ; Le principe sera rappelé lors du bilan de la prochaine commission.

Un représentant syndical souhaite que le nombre de places soit augmenté.

La direction informe qu'une place supplémentaire avait été contractée fin 2017/début 2018.

c. Agence commerciale - traitement des réclamations de FPS :

1/ demande de modification du fonctionnement en faveur d'une prise en charge par EFFIA :

Seul EFFIA peut annuler un FPS. Un client mécontent pour un FPS doit formuler une contestation par un RAPO : soit sur internet, soit en LRAR, soit à l'agence.

S'il se présente à l'agence et que le Client n'est pas responsable (mauvaise saisie de plaque ou pas du fait du client), dans ce cas l'agent KDM peut contacter EFFIA et ensuite EFFIA peut décider d'annuler le FPS ; mais en aucun cas nos agents KDM annulent de FPS.

Face aux nombreuses demandes de clients relatives à des FPS conduisant à des RAPO, la direction travaille avec EFFIA pour étudier une simplification de la procédure visant à soulager les agents de vente et diminuer les tensions.

2/ demande de précisions sur la responsabilité engagée :

Aucune responsabilité n'est engagée, car il relève uniquement de la responsabilité d'EFFIA d'annuler le FPS, notre agent transmet uniquement l'information en présence du client, mais n'a aucune responsabilité dans cette action.

3/ demande de ligne téléphonique dédiée ou présence journalière EFFIA :

Une étude est actuellement en cours pour la mise en place d'un téléphone dédié permettant le contact direct de nos agents vers EFFIA pour ce type de demande.

Un membre du CSE voulait que les clients contactent directement EFFIA pour soulager les salariés.

La direction indique que c'est une possibilité pour l'avenir ; ce sujet est régulièrement évoqué avec les salariés de l'agence et il est difficile de trouver la bonne formule.

d. Demande d'un point sur l'achat des bus envisagés de renfort.

La Direction précise que ce point sera présenté en CSE de juin, un plan de réforme est prévu sur 3 ans concernant 71 bus.

e. Demande d'information sur la prochaine salle en remplacement de la salle De brosses

Un local a été identifié mais les propriétaires actuels n'ont pas répondu aux offres faites pour l'instant.

8. Questions relatives au fonctionnement du CSE:

a. Demande d'ajout d'un 3^{ème} poste informatique au bureau du CSE

La direction ne donne pas son accord pour l'instant pour un troisième poste. Il faut d'abord déterminer le besoin.

b. Demande d'achat d'un logiciel de caisse du CSE

Un représentant syndical répond qu'il existe un matériel élaboré avec différentes sections possible, une par utilisateur. Le secrétaire du CSE précise que le matériel actuel permet également de vérifier le fond de caisse et qu'il suffit de se renseigner auprès d'un informaticien.

Un membre du CSE, Françoise TILLET, se charge du sujet pour obtenir des précisions.

c. Demande d'un retour d'information suite à la visite jouets de fin d'année/choix des planchettes

Les membres du CSE délégués ont effectué un choix de jouets, un document sera à disposition au CSE.

d. Retour sur les décisions du pré-CSE de mai 2019 : pourquoi le secrétaire du CSE a pris des décisions en présence de 4 élus/14.

Le secrétaire du CSE répond que cela s'est fait ainsi car seuls 4 élus ont répondu à la convocation, et que les décisions se prennent à la majorité des présents.

Suite aux discussions en séance, la directrice RH propose aux membres du CSE de créer une liste de diffusion entre eux afin que les comptes rendus des décisions pré-CSE soient envoyés à tous.

Une autre discussion est ouverte sur la date du pré-CSE, une réflexion sera engagée entre les membres sur le choix le plus judicieux.

e. Point sur les heures de délégations du CSE (papier, intranet....) et demande de l'état mensuel des détachements au CSE (qui et nombre d'heures) du mois en cours

A ce jour La formule papier fonctionne, elle sera donc conservée. L'état demandé a été transmis par le secrétaire du CSE.

f. Demande de réunions préparatoires à la commission SSCT

Les informations et échanges des anciennes réunions « pré-CHSCT » seront portés en réunions de la Commission SSCT, il n'est pas envisagé de prévoir une pré-réunion de la commission. C'est justement l'intérêt du maintien de la fréquence d'une commission à un rythme de 4 réunions/an. La Direction a confiance en l'intérêt commun de partager en CSSCT le bilan des AT et actions correctives retenues depuis la précédente réunion.

Un membre du CSE, référent CSSCT, estime que supprimer les réunions préparatoires réduit les moyens pour chercher des solutions aux accidents du travail.

La directrice RH propose de faire le point après une année de fonctionnement.

Ce même membre du CSE conclut que la direction ne fait pas confiance aux connaissances des conducteurs.

g. Demande de la subvention de la direction à la fête de l'étang

Le président confirme son accord en faveur d'une subvention exceptionnelle de l'entreprise d'un montant de 900 €. La direction remercie également le CSE pour l'invitation.

h. Demande de mise à disposition d'un défibrillateur cardiaque à la fête de l'étang

La Direction va étudier s'il est possible ou non de retirer un défibrillateur du CEM pour cette occasion.

i. Demande de remboursement par le syndicat CGT des formations syndicales faites par les élus du même syndicat et qui ont été facturées au CE en 2018 (formation de trésorier syndical payé par le CE)

Un représentant syndical répond qu'il n'y a pas eu de formation de trésorier syndical.

La directrice RH a vérifié la facture faite en 2018 pour un achat de 2017 et aucune précision sur la nature de la formation n'est indiquée. Il faudra vérifier l'attestation de présence pour avoir la réponse. Mais la direction ne dispose pas de la copie cette attestation (à recevoir prochainement).

j. Demande d'information collective des salariés par le secrétaire du CSE via la newsletter internet et non par SMS ciblés. Nous rappelons que le CSE est pour tous les salariés et non affilié à un syndicat. Certains salariés se plaignent de recevoir des sms sans leurs accords.

La Direction préconise que le secrétaire du CSE qui agit et communique en qualité de secrétaire du CSE limite son envoi de SMS via l'utilisation du GSM CSE dédié à cet effet, et ainsi adresser un SMS groupé à l'ensemble de ses contacts CSE et non contacts personnels issus d'un répertoire téléphonique personnel.

De ce fait il n'y aura plus de sujet, par ailleurs, le CSE peut également adresser un courriel à l'ensemble de ses contacts agents KDM ayant transmis leurs coordonnées au CSE et accepté. En outre, le projet d'une newsletter est intéressant. Il est abordé en séance l'éventuel projet d'une commission interne au CSE « commission communication » avec éventuellement un référent.

Avant la levée de la séance, un représentant syndical dit qu'il attendait en CSE des informations sur l'évènement qui s'est produit lundi sur le réseau. Pourquoi le délai de réparation a-t-il été si long, pourquoi les armoires électriques ne sont-elles pas mieux protégées ?

Le Président répond qu'il communiquera dès que le retour d'expérience sera complet. Il ajoute qu'il faudra travailler sur la réactivité de réparation.

Un membre du CSE fait remarquer le manque d'information pour les salariés prenant leur service.

Le Président répond que des informations ont été communiquées toutes les demi-heures et mettra tout en œuvre pour ne plus reproduire ce type d'incident. Un membre du CSE informe qu'avec la mise en place du plan B sur la T1 certains conducteurs ont roulé de 7h à 13h sans arrêter et demande un terminus sur la ligne 16.

Le Président entend la remarque et remercie ces conducteurs, il n'était pas prévu que cela dure 6h00.

PROCHAINES REUNIONS :

Représentants De Proximité : le 06/06/19

Commission SSCT : 07/06/19

Comité Social et Economique : 19/06/19

Compte tenu des différentes indisponibilités pour congés il n'y aura pas de réunion ordinaire CSE et RDP en juillet, celles-ci étant reportées fin août.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

LE SECRETAIRE
Gilles MILLERAND

LE PRESIDENT
Thomas FONTAINE